



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Augmentation des prescriptions de psychostimulants chez l'enfant et l'adolescent

Question écrite n° 20583

Texte de la question

Mme Françoise Dumas appelle l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur l'augmentation des prescriptions de psychostimulants aux enfants hyperactifs. En France, plusieurs médicaments à base de méthylphénidate (Ritaline, Quazym, Concerta, Medikinet) sont prescrits chez l'enfant et l'adolescent contre les troubles déficitaires de l'attention avec hyperactivité (TDAH). D'après le rapport 2017 de l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM), une première augmentation significative du nombre de boîtes de psychostimulants vendues était à souligner avec en 1996, 26 000 boîtes contre 220 000 en 2005. Aujourd'hui, selon la caisse primaire d'assurance maladie, le nombre de boîtes de psychostimulants remboursées par la sécurité sociale serait passé de 503 956 en 2012 à 1 121 610 en 2018. Cette banalisation des médicaments à base de méthylphénidate est inquiétante d'autant plus que ce psychostimulant peut provoquer, selon une récente étude de plusieurs spécialistes de l'université de Copenhague, publiée dans une revue médicale scandinave, des hallucinations et d'autres symptômes psychotiques. C'est la raison pour laquelle elle lui demande comment le ministère analyse cette situation et quelles seront les mesures entreprises afin de diminuer la consommation de psychostimulants chez l'enfant et l'adolescent.

Texte de la réponse

Le méthylphénidate est indiqué chez l'enfant dans le traitement des troubles déficitaires de l'attention avec hyperactivité (TDAH). Ce traitement s'accompagne d'effets indésirables cardiaques, neuro-psychologiques et cardiovasculaires lors d'un usage à long terme pour une efficacité jugée parfois modeste sur les symptômes de l'hyperactivité, de la qualité de vie et du comportement scolaire. Le rapport « Méthylphénidate : données d'utilisation et de sécurité d'emploi en France », publié en 2017 par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), mentionne en pages 10 et 11 que l'utilisation du méthylphénidate en France restait faible au regard de la prévalence de la maladie et bien inférieure à celle observée dans d'autres pays européens dont le Royaume-Uni, la Norvège, la Suède et le Danemark. La consommation de méthylphénidate est très encadrée en France. Elle est néanmoins en croissance. Dans ces conditions et consciente des inquiétudes qui persistent sur la santé des enfants traités à long terme et du recours croissant à ce traitement, la ministre des solidarités et de la santé sollicite l'ANSM pour disposer d'un état des lieux actualisé et des actions mises en œuvre.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Dumas](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20583

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 juin 2019](#), page 5498

Réponse publiée au JO le : [25 juin 2019](#), page 5921